

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 13.737 - TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE - MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1914

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. - Réclames : 2.75. - Faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

ABONNEMENTS
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard, 9 Mois 6 Mois Un An
et Basses-Alpes : 5 fr. 9 fr. 17 fr.
Autres départements et l'Algérie : 6 fr. 12 fr. 20 fr.
Étranger (Union postale) : 9 fr. 17 fr. 30 fr.
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

L'Heure de l'Italie

Les manifestations se multiplient depuis quelques jours en Italie, et plus particulièrement à Rome. Et ces manifestations ne sont pas seulement des manifestations de sympathie à l'adresse de la France et de ses alliés. Elles s'exercent avec une force chaque jour grandissante en faveur d'une intervention militaire de l'Italie.

L'inaction à laquelle sa neutralité la condamne semble peser à cette noble nation italienne qui s'est toujours levée ardente et frémissante chaque fois que les beaux mots de civilisation, de droit et de liberté ont retenti à ses oreilles.

Dès le premier jour de la guerre où les Autrichiens et les Allemands, leurs alliés de la veille, ont pris figure de procureurs et d'agresseurs, les Italiens se sont débarrassés du joug humiliant que la diplomatie leur avait si longtemps imposé. Ils se sont dégaîsés des liens qui les ensermentait. D'un geste hardi, et qui restera à leur honneur, ils ont brisé pour toujours la chaîne dorée dont tant de négociateurs tudesques s'épuisaient vainement à recueillir les morceaux.

Le pacte de la Triple Alliance peut vivre encore d'une existence purement théorique et protocolaire dans les cartons de la Consulta, mais en fait il ne compte plus pour l'Italie.

La Triple Alliance est morte.

Elle est morte depuis le jour où il est apparu clair comme le jour aux yeux des Italiens que l'Allemagne entendait les asservir à ses desseins de conquête et faire d'eux ce qu'elle avait fait déjà des Autrichiens : de pauvres esclaves au service de ses rêves ambitieux.

La Triple Alliance est morte tuée par la duplicité allemande.

Les Italiens ne veulent pas que le sort de leur existence nationale et tout leur avenir demeurent liés à ce cadavre d'où se dégagent déjà des relents de putréfaction.

Ils veulent vivre.

Or, vivre, c'est agir, et c'est pour cela que, après avoir applaudi à une déclaration de neutralité qui les libérait de la servitude triple-Alliance, ils commencent maintenant à réclamer autre chose.

La neutralité, c'est l'inertie. Un grand nombre d'Italiens, non seulement dans les partis populaires mais dans tous les partis, estiment que l'heure de l'action doit enfin sonner pour leur pays. Et ils n'hésitent pas à élever la voix pour se faire entendre.

Déjà, les succès de nos armes ont été accueillis dans toute la péninsule avec un grand enthousiasme.

On a salué là-bas la victoire de la Marne de longues et vibrantes acclamations à l'adresse de notre pays.

On a crié partout : « Vive la France ! » L'Italie, redevenue pour nous la nation-sœur, s'associe à notre joie.

C'est du même élan de cœur sincère et ardent que nous nous associerons à la sienne le jour où nous sera permis de saluer ses victoires du cri de : « Vive l'Italie ! »

CAMILLE FERDY.

Nos Aviateurs

Leur rôle et leurs prouesses

Dans les derniers rapports du général French et du général Joffre sur les opérations des armées franco-anglaises, le rôle de nos aviateurs est indiqué avec honneur. Depuis que la guerre a éclaté, au milieu des traits d'héroïsme que nous vaut chaque jour, nous avons pu noter, dans les opérations, nos aviateurs, officiers, sous-officiers et soldats, ont déjà été cités à l'ordre du jour de l'armée.

Le bulletin de lundi, au milieu de vingt noms de héros, nous donne encore trois noms d'aviateurs, qui méritent d'être cités à l'ordre du jour de l'armée. C'est le capitaine Benoit, un des meilleurs, a payé de sa vie son audace. Voici ce que dit l'officiel :

Le maréchal des logis aviateur Benoit : Mortellement blessé au cours d'une reconnaissance aérienne, a eu l'énergie de ramener son appareil criblé de balles et son passager blessé.

Le capitaine aviateur Guillemenev : A survolé presque chaque jour la région de la Savoie, et a été poursuivi avec sang-froid l'exécution intégrale des missions qu'il avait reçues, jusqu'à ce qu'il ait été mis hors de combat par une blessure.

Le capitaine aviateur Brindejone des Moulinais : A exécuté plusieurs reconnaissances au cours desquelles son appareil a été atteint par des projectiles.

Il y a deux autres aviateurs. Celui-ci est le maréchal des logis d'artillerie qui montait un Borel et non Jean Benoit, le pilote de Voisins. Et Brindejone des Moulinais, l'homme des capitaines. Au moment où la guerre éclata, il se préparait à tenter la traversée du Sahara. Appelé à l'armée, il s'en allait simplement le 2 août : « Nous reprendrons cela au retour ».

premier pas en arrière de l'armée allemande. Le sort est juste. Le capitaine Bellanger avait été avec ce pauvre Clavenad, Chavreau, de Rose, déjà à l'ordre du jour de l'armée en Alsace, le créateur du repérage aérien des troupes d'artillerie aux manœuvres de Vesoul en 1912, et il était, depuis, devenu chef d'instruction de l'école du camp d'Avor.

Notre confrère Georges Prade, du Journal, à qui nous empruntons ces détails, nous donne également un brillant fait d'armes aérien qui s'est passé ces jours derniers sur la Meuse. Un appareil allemand volant très haut au-dessus de nos troupes, signalait nos positions. On cherchait en vain à le déloger. Il prenait de l'altitude ou filait à gauche ou à droite, puis revenait. Soudain, sur sa gauche et sur sa droite, apparurent deux biplans français qui se contentèrent de l'observer. Puis, un monoplane de 100 chevaux piqua droit vers lui, grâce à ce formidable excédent de puissance, monta plus vite que l'Allemand et le survola, puis se laissa tomber sur lui. Bloqué en haut, à droite et à gauche, l'Allemand dut se rapprocher du sol ; on le descendit à coups de fusil. Son pilote est un des officiers allemands qui gagnèrent la coupe du prince Henri, en mai dernier.

En ce qui concerne l'Angleterre, indiquons que les appareils employés par l'armée et la marine anglaises sont en grande partie de marques françaises, mais uniquement de moteurs français.

LA PEAU DE L'OURS

Guillaume II avait déjà nommé le gouverneur de Paris

Il a été fait prisonnier !

Paris, 15 Septembre

Le général allemand arrivé hier à Noisy-le-Sec, avec un convoi de prisonniers, a seul été dirigé sur Paris.

Conduit à l'hôtel des Invalides, il a été interrogé et fouillé. On aurait trouvé sur lui sa nomination de gouverneur de Paris, signée Guillaume II, mais nous n'avons pu obtenir confirmation de ce détail.

Le général va être dirigé probablement sur Angers.

LETTRE DE BORDEAUX

Soirée de Victoire

De notre correspondant particulier

De Bordeaux, le 13 Septembre.

Dans le couloir interminable et triste de la Faculté des Lettres où sont installés les services de la Guerre, les journalistes sont réunis, attendant le communiqué officiel de 22 heures, le plus important. Tous les représentants des grands organes de France et de l'étranger sont là, impatientes, nerveux, bruyants.

Le chef du service de la presse arrive un papier à la main. Tout le monde se précipite autour de lui, puis un grand silence se fait et à la lueur vacillante du gaz, il donne lecture du communiqué. Des les premiers mots annonçant l'avance irrésistible de nos troupes, les applaudissements éclatent, les bravos retentissants réveillent les échos sonores de l'édifice et se répètent à travers les cours profondes dans les ténèbres. La première explosion d'enthousiasme passée, la lecture continue, martelée sous l'effort que suscite l'émotion du lecteur. Et quand tombent les derniers mots dans lesquels passe comme le grand frisson de l'espérance si ardemment caressée, les acclamations se renouvellent, puis, dans une rumeur folle, les informateurs s'entraînent en trombe emportés par l'exaltation d'un grand rêve dont on perçoit enfin la splendide réalisation.

La nouvelle s'est répandue dans la ville avec une rapidité inouïe. C'est l'heure à laquelle les cafés doivent fermer, mais il serait vain de vouloir chasser la foule désorientée. On applaudit les officiers, les soldats. Des gens qui ne se connaissent pas échangeant leurs impressions avec familiarité. Tout le monde participe à la même joie, et les cours sont inondés de la même fièvre patriotique.

Devant l'hôtel du gouvernement militaire où le ministre de la Guerre a son cabinet, un rassemblement se forme comme dans l'attente d'autres nouvelles, d'autres événements. A l'intérieur, indifférents aux bruits du dehors, on travaille. Seulement on travaille avec un soulagement visible et une allégresse qui contraste avec la lourde préoccupation des jours précédents. M. Millerand, lui-même, habituellement si grave, traitait la satisfaction la plus profonde.

La pensée se retourne, en cette minute sacrée, vers les plaines du Nord où les plus beaux enfants de la plus belle patrie meurent depuis des jours le plus rude combat contre les barbares déchaînés. On songe à ceux qui sont tombés et dont les frères ou les enfants ne reverront pas, mais dont le sacrifice assura le salut de la patrie. On songe aux autres qui, demain encore, devront affronter la pluie de mitraille et de feu jusqu'au jour, prochain sans doute, où la terre de France sera purifiée du contact de l'ennemi qui la souille.

Tandis que ces pensées assaillent mon esprit dans le calme impressionnant d'une nuit faite de douceur et de sérénité, un groupe de sous-officiers d'un corps d'Afrique, débarqué hier, passe à côté de moi : « Est-ce qu'on va nous laisser mourir ici ? » dit l'un d'eux.

Je les sens frémissants d'impatience et du désir d'aller se battre. Ils n'ont pas beaucoup à attendre. Dans quelques jours, sous la conduite d'un général de quarante ans avec qui j'ai causé dans la matinée, ils partiront vers l'Est ceux qui, hier encore, combattaient sur un autre continent. Et il leur restera du « splendide travail » à faire, comme dit le premier ministre anglais. Car la France ne s'arrêtera pas à mi-chemin. Elle abattra le drapeau qui désole le monde afin que la paix puisse respirer parmi les peuples. L'ennemi ne respirera que lorsque les barbares seront anéantis. Ils ne le sont pas encore. Ce n'est que le commencement de leur fin.

MARIUS RICHARD.

LA GUERRE

Le Recul Allemand

Les troupes allemandes se replient encore au nord de Reims. L'armée du kronprinz cède du terrain sous la poussée française. -- L'Autriche est écrasée par les Russes, les Serbes et les Monténégrins. -- L'action reprend en Prusse orientale.

Paris, 15 Septembre.

Le gouvernement militaire de Paris fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

1. -- A notre aile gauche : Dans la journée d'hier, les Allemands ont résisté au nord de l'Aisne, sur une ligne jalonnée par la forêt de L'Église et Craonne.

2. -- Au centre : Leur ligne de résistance passait, hier, au nord de Reims et du camp de Châlons, pour atteindre Vienne-la-Ville, au pied occidental de l'Argonne. Les forces ennemies qui occupaient le sud de l'Argonne ont accentué leur mouvement de retraite en s'écoulant entre l'Argonne et la Meuse. Elles tenaient hier, en fin de journée, le front Varennes-Consenvoye.

3. -- A notre aile droite : Les Allemands se replient sur Etain, Metz, et Château-Salins.

4. -- Dans l'Est : Dans les Vosges et en Alsace, situation inchangée.

5. -- En Belgique : L'armée belge continue à rayonner autour d'Anvers, faisant subir à l'ennemi des pertes sérieuses.

Le communiqué officiel anglais

Londres, 15 Septembre.

Le bureau de la presse fait le communiqué officiel suivant :

Pendant toute la journée du 13, l'ennemi nous a disputé le passage de l'Aisne. Cependant, malgré la difficulté du passage de la rivière, en face de forces ennemies considérables, nous sommes parvenus à traverser la rivière au soleil couchant.

Sur notre droite et sur notre gauche, les armées françaises ont réussi un mouvement similaire.

Nous avons encore fait de nombreux prisonniers.

Le quartier général français annonce que l'armée du prince héritier allemand a été repoussée et obligée de transporter son quartier général de Sainte-Menehould à Montaucon.

Sur les Champs de Bataille

Un de nos confrères qui a pu visiter les champs où se sont déroulés les phases diverses de la grande bataille de la Marne, fait de sa visite le récit suivant :

A midi, je pars de Paris en automobile, me dirigeant du côté de... Par le boulevard Jean-Bouvier nous gagnons la grande route tout encombrée de voitures de ravitaillement, d'autobus, d'automobiles militaires et de camions... Un bataillon de... occupe la ville ; les camps dans les maisons abandonnées et la fumée de leur soupe monte en spirales bleues à travers les toits crevés... Dans la rue principale, nous sommes arrêtés par un encombrement inextricable : un grand bruit brôlé tend ses membres noirs en travers de la route et empêche un interminable convoi de passer, car les chevaux devant le cadavre réclament du pain et se cabrent.

Nous allons vers... On n'est bête hier... On sent que la guerre est toute proche ; des

corbeaux croassent dans le lointain, des soldats égarés passent, cherchant leur route... des effets risent abandonnés sur le bord des chemins... Brusquement une odeur de putréfaction nous prend à la gorge ; un cheval mort, la tête emportée par la mitraille, gît près d'un caisson fracassé... Plus loin, près d'une grange abandonnée, huit chevaux allemands tués par le même obus forment une masse énorme de chair rouge et sanguinolente... Plus loin encore, un aéroplane calciné étend sur l'herbe son squelette de fer... Nous avançons toujours, et tout à coup l'église de... dressé devant nous sa grande carcasse démantelée... Les boulets ont fait un ravage effrayant dans ce petit village ; les maisons semblent rongées par les boulets, et l'église, avec son toit crevé, ses murailles défoncées, ses vitraux pulvérisés, n'est plus qu'une immense ruine...

Notre auto est seule maintenant sur une route défoncée par les obus, dont on voit les débris de cuivre rouge briller dans l'herbe...

L'on a retrouvé des tableaux dérivés.

L'arrivée des renforts enflamme le zèle de nos troupes, qui sont anxieuses de poursuivre leur marche en avant.

Le communiqué officiel anglais

Londres, 15 Septembre.

Le bureau de la presse fait le communiqué officiel suivant :

Pendant toute la journée du 13, l'ennemi nous a disputé le passage de l'Aisne. Cependant, malgré la difficulté du passage de la rivière, en face de forces ennemies considérables, nous sommes parvenus à traverser la rivière au soleil couchant.

Sur notre droite et sur notre gauche, les armées françaises ont réussi un mouvement similaire.

Nous avons encore fait de nombreux prisonniers.

Le quartier général français annonce que l'armée du prince héritier allemand a été repoussée et obligée de transporter son quartier général de Sainte-Menehould à Montaucon.

Sur les Champs de Bataille

Un de nos confrères qui a pu visiter les champs où se sont déroulés les phases diverses de la grande bataille de la Marne, fait de sa visite le récit suivant :

A midi, je pars de Paris en automobile, me dirigeant du côté de... Par le boulevard Jean-Bouvier nous gagnons la grande route tout encombrée de voitures de ravitaillement, d'autobus, d'automobiles militaires et de camions... Un bataillon de... occupe la ville ; les camps dans les maisons abandonnées et la fumée de leur soupe monte en spirales bleues à travers les toits crevés... Dans la rue principale, nous sommes arrêtés par un encombrement inextricable : un grand bruit brôlé tend ses membres noirs en travers de la route et empêche un interminable convoi de passer, car les chevaux devant le cadavre réclament du pain et se cabrent.

Nous allons vers... On n'est bête hier... On sent que la guerre est toute proche ; des

corbeaux croassent dans le lointain, des soldats égarés passent, cherchant leur route... des effets risent abandonnés sur le bord des chemins... Brusquement une odeur de putréfaction nous prend à la gorge ; un cheval mort, la tête emportée par la mitraille, gît près d'un caisson fracassé... Plus loin, près d'une grange abandonnée, huit chevaux allemands tués par le même obus forment une masse énorme de chair rouge et sanguinolente... Plus loin encore, un aéroplane calciné étend sur l'herbe son squelette de fer... Nous avançons toujours, et tout à coup l'église de... dressé devant nous sa grande carcasse démantelée... Les boulets ont fait un ravage effrayant dans ce petit village ; les maisons semblent rongées par les boulets, et l'église, avec son toit crevé, ses murailles défoncées, ses vitraux pulvérisés, n'est plus qu'une immense ruine...

Notre auto est seule maintenant sur une route défoncée par les obus, dont on voit les débris de cuivre rouge briller dans l'herbe...

Le général Foch

qui vient d'être promu grand-officier de la Légion d'honneur.

Le général Foch

L'Action Russe

Sur le front autrichien

Le communiqué officiel du grand état-major

Pétrograd, 15 Septembre.

Le grand état-major de l'armée russe fait le communiqué suivant :

Sur le front autrichien, les troupes russes passent la rivière San.

Pendant la prise d'une position, près de Rava-Russka, les Russes se sont emparés de 30 canons, et ont fait plus de 8.000 prisonniers.

De grands entrepôts de provisions de guerre et de bouche sont tombés entre leurs mains.

Les résultats de la poursuite engagée contre les Autrichiens dans cette direction ne sont pas encore connus.

On a découvert, embourbées dans les marais de la région de Belgorat, de nouvelles batteries abandonnées dans leur fuite par les Autrichiens.

L'armée du général Broussiloff a repoussé une attaque désespérée des Autrichiens, puis, ayant pris à son tour l'offensive, elle s'est emparée de nombreux bouches à feu et a fait de nombreux prisonniers. Le total en est encore inconnu.

Le général Broussiloff certifie que ses troupes ont donné des preuves de leur énergie, de leur fermeté et de leur extrême vaillance. Il ajoute que les commandants des corps d'armée dirigent leurs unités avec un calme imperturbable, arrachant plus d'une fois au moment critique la victoire à l'ennemi.

Le général Broussiloff relève tout particulièrement l'activité éminente du général bulgare Radwa Dimitrieff.

Sur la rive droite du Dniester, les Autrichiens sont rejetés vers Dorobych.

Les Allemands battus en Pologne russe

Rome, 15 Septembre

L'ambassade de Russie à Rome communique une note annonçant que l'armée allemande, commandée par le général Hindenburg, a été battue par les troupes russes près de Mlawa, dans la Pologne russe à la frontière de la Prusse orientale.

Les armées allemandes, qui avaient pénétré en Pologne, évacuent précipitamment les villes qu'elles occupaient.

Leurs pertes, jusqu'à ce jour dans cette région, sont évaluées à 50.000 hommes.

Serbes et Autrichiens

Nouvelle victoire serbe au nord de la Save

Nich, 15 Septembre.

Pour paralyser l'offensive serbe au Nord de la Save, les troupes autrichiennes ont franchi, sur plusieurs points, le 7 et le 8 septembre, la Drina et la Save, dans la partie Nord-Ouest comprise entre ces deux fleuves.

Les Autrichiens ont attaqué les troupes serbes avec quatre divisions d'infanterie et une brigade, soit en tout 90.000 hommes environ.

Dans une série de sanglants combats et après des assauts réitérés d'un côté et de l'autre, les Serbes, grâce à la vaillance de leurs soldats, et à l'action efficace de leur artillerie, ont remporté une nouvelle et complète victoire sur les Autrichiens, qui ont laissé sur le champ de bataille de Trzma-Barna 3.000 tués.

Les pertes totales des Autrichiens s'élevaient à 10.000 tués et blessés. Sur un faible espace, près de Limanska-Ada, les Serbes ont trouvé 1.500 soldats autrichiens tués.

Czarnowiz, chef-lieu de la province de Bukowine, et toute la région avoisinante ont été occupés par les troupes russes sans coup férir.

Vienna n'est plus qu'un immense hôpital

Rome, 15 Septembre.

A la bataille de Trzina-Barna, qui fut l'une des plus sanglantes, les Autrichiens abandonnèrent aux Serbes plusieurs batteries d'obusiers et de canons de campagne, ainsi qu'une grande quantité de matériel de guerre.

Nich, 15 Septembre. Les Autrichiens avaient massé, le 8 septembre, 90.000 hommes sur le front Ratcha-Cania, puis ont tenté de passer la Drina, entre Ratcha et Kimanskaa. Mais ils ont été repoussés avec des pertes énormes dans l'angle formé par le confluent de la Drina et de la Save.

Les Autrichiens avaient obtenu, au début de l'action, quelques avantages, mais après avoir essuyé le feu violent de l'artillerie serbe et les assauts répétés de l'infanterie, ils ont repassé la Save, à la faveur de la nuit, entre les 8 et 9 septembre, sous la protection d'un feu croisé exécuté des rives gauches de la Drina et de la Save.

Les Autrichiens se sont retirés, laissant aux mains des Serbes une batterie d'obusiers, une batterie d'artillerie de campagne et six mitrailleuses.

Toutes les nouvelles tentatives des Autrichiens de franchir la Drina sur les autres points du front ont échoué. Partout l'ennemi a été repoussé et rejeté sur les rives gauches de la Drina et de la Save.

Les Autrichiens ont subi des pertes énormes. Ils se sont toujours repliés sous les assauts à la baïonnette des Serbes. Le 7^e régiment, à lui seul, a eu 3.000 tués.

La Save chargée de nombreux cadavres de soldats autrichiens. Sur le front Limanskaa Bossout, les Autrichiens ont eu 10.000 hommes mis hors de combat. Cette nouvelle bataille fut une vraie affaire de grande envergure. Le détail des Autrichiens est pour eux grosse de conséquences.

Le président du Conseil a répondu en remerciant le gouvernement serbe et en lui exprimant les vœux de la France pour le succès des armées de la Serbie.

Profondément ému par la nouvelle de la grande victoire que les armées françaises ont remportée sur l'armée allemande, après six jours de combats héroïques, le gouvernement royal en félicite de tout cœur le gouvernement de la République et salue avec enthousiasme ce brillant et grand succès de la campagne. Les drapeaux, les glorieux soldats de France.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Les Monténégrins victorieux en Herzégovine

Après des combats qui ont duré cinq jours, la colonne monténégrine qui opère en Herzégovine, a occupé toutes les positions dominant Fetcha. Elle a repoussé l'ennemi qui s'est retiré en désordre et lui a pris plusieurs mitrailleuses, ainsi que des munitions.

L'attitude de l'Italie

Une réunion à la Maison du Peuple à Rome, 15 Septembre. Hier soir, à la Maison du Peuple, a eu lieu, sur l'initiative de partis populaires, une réunion pour commémorer la mémoire des volontaires italiens tombés en combattant dans les rangs de l'armée serbe.

M. Romuald a expliqué l'attitude de socialistes officiels, et les motifs de sentiment pour lesquels son parti s'associe aux autres orateurs.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

Après le meeting quelques manifestants ont tenté de se rendre rue Grégoriana, où se trouve le consulat de Belgique, pour y faire une manifestation, mais ils furent dispersés sans incidents.

Ces manifestants voulurent alors se rendre place Colonne, mais ils furent dispersés par des forces armées. Après être restés quelques instants derrière les cordons de soldats les manifestants se sont dispersés, puis enfin les cordons ayant été retirés, le centre de la ville reprit son aspect normal.

— Vous êtes fier comme un Français, fait l'avauteur allemand. Et le soldat anglais de répondre, en souriant : — Ici, nous sommes tous Français !

Les Bons de la Défense Nationale

Les souscriptions sont reçues dès aujourd'hui. Bordeaux, 15 Septembre. Le décret publié au Journal Officiel autorisant l'émission, peuvent être souscrits dès aujourd'hui à la Caisse centrale du Trésor public, à Paris, ainsi que dans toutes les Trésoreries générales et recettes des Finances.

Quant aux autres comptables qui doivent participer à leur tour à ces bons de défense nationale, receveurs des Contributions Indirectes, des Douanes, de l'Enregistrement, receveurs des Postes, recevront des souscriptions aussi tôt que leurs administrations respectives leur en feront parvenir des instructions de comptabilité nécessaires.

Des affiches apposées dans les bureaux de ces comptables feront connaître la date, d'ailleurs très prochaine, à partir de laquelle le public pourra souscrire.

En France

Blessés et prisonniers allemands. Troyes, 15 Septembre. Une centaine de blessés allemands et 116 prisonniers, parmi lesquels un officier et un médecin-major sont passés ici aujourd'hui. Trente des blessés ont été conduits dans les hôpitaux de la ville.

Cherbourg, 15 Septembre. Avant-hier soir, un convoi de blessés allemands est arrivé. Tous ces hommes étaient gravement frappés, plusieurs étaient atteints de gangrène et dans un état pitoyable.

Malgré la gravité de leurs blessures, qui les font crier de douleur, au débarquement, la plupart ont supplié les médecins de leur donner à manger.

Un des moins blessés disait : « Tuez-moi, si vous voulez, mais avant donnez-moi quelque nourriture ! »

Quant les Allemands furent bien installés dans la partie réservée d'un hôpital de la ville, certains ont déclaré qu'ils ne s'attendaient pas à être traités avec autant d'humanité. Un d'eux s'écriait sur son lit : « Je me mets à votre disposition un lit avec des draps. »

Il est confirmé que leur armée avait subi depuis l'entrée en campagne les plus durs privations. La moitié du temps de nourriture leur a fait défaut et ils ont néanmoins dû fournir de longues et pénibles étapes. Leurs blessures semblent avoir mûri, pour quelques-uns, l'heure de la délivrance.

Paris, 15 Septembre. Dans la nuit, un groupe de prisonniers comprenant 31 soldats et 8 officiers, dont trois majors, est arrivé aux Invalides. Les prisonniers sont très bien traités. Le matin, on leur donne du café, à déjeuner, une soupe grasse, un plat de viande, un légume et de la salade. Ils sont mieux nourris que nous, disait un soldat.

Paris, 15 Septembre. Nous avons reproduit il y a quelques jours une interview de Mgr Marbeau, évêque de Meaux, dans lequel l'évêque disait notamment que ce qui manquait le plus pour les blessés c'était le pain.

De nombreuses personnes ont exacté son vœu. L'Echo de Paris annonce qu'un de ses collaborateurs ira porter, en automobile, le tabac qu'il a reçu de personnes charitables aux enfants de Mgr Marbeau.

Les instituteurs étrangers dans les écoles françaises. Bordeaux, 15 Septembre. Le Journal Officiel publie un décret permettant aux instituteurs étrangers appartenant aux nations alliées d'enseigner en France pendant la durée de la guerre.

La rentrée scolaire. Paris, 15 Septembre. Dans l'intérêt des familles, le Comité de Commerce a décidé qu'aucune modification ne serait apportée à la date de la reprise des cours de l'Ecole commerciale (avenue Trudaine).

La rentrée aura donc lieu le vendredi, 2 octobre prochain. Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'école.

Pour les réfugiés belges. Cherbourg, 15 Septembre. La presse locale et le consul belge, d'accord avec les autorités, ont pris l'initiative de faire vendre, le dimanche 27 courant, dans tout le département, un petit drapau belge au profit des nombreux réfugiés belges dans la Manche.

Les journaux et la Guerre. LA PRESSE FRANÇAISE. De M. Vaillant, dans l'Humanité : Cette victoire de la tactique et de la bravoure française a été obtenue non par une éphémère, car elle n'est qu'un moment de l'effort des longitudes.

La Croix-Rouge japonaise en Russie. Tokio, 15 Septembre. La Croix-Rouge japonaise envoie sur le théâtre de la guerre russe un hôpital de deux cents lits.

Encore les pendules !... Paris, 15 Septembre. La semaine dernière, à Villers-Cotterets, les officiers d'un régiment bavarois visitèrent soigneusement le pavillon de chasse que M. Gaston Menier, sénateur, possède dans la région. Ils firent d'abord, main basse sur des bouteilles de champagne, puis, après avoir brisé des meubles, abandonnèrent le pavillon en emportant toutes les pendules.

Le tarif douanier russe. Pétersbourg, 15 Septembre. Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Finances à appliquer aux Etats qui n'ont pas adhéré au commerce et à la navigation russes des conditions plus favorables le tarif douanier augmenté de 100 pour cent. Tout règlement ministériel conforme à cette décision doit être soumis à l'étude du Conseil des ministres.

Comment se vengèrent les mineurs polonais. Pétersbourg, 15 Septembre. Le correspondant de la Gazette de la Bourse raconte qu'à Bendin les Allemands avaient construit un chemin de fer, en les menaçant de mort, à charger des wagons de charbon. Les mineurs s'exécèrent, mais en plaçant dans chaque wagon des cartouches de dynamite.

« Ici, nous sommes tous Français », dit un soldat anglais. Le Mans, 15 Septembre. Dans les convois de prisonniers allemands de passage au Mans se trouvaient hier trois aviateurs capturés aux environs de Paris.

Un autre endroit, une fabrique de munitions sauta. Pétersbourg, 15 Septembre. Le correspondant de la Gazette de la Bourse raconte qu'à Bendin les Allemands avaient construit un chemin de fer, en les menaçant de mort, à charger des wagons de charbon. Les mineurs s'exécèrent, mais en plaçant dans chaque wagon des cartouches de dynamite.

Un train militaire fut complètement détruit. Pétersbourg, 15 Septembre. Le correspondant de la Gazette de la Bourse raconte qu'à Bendin les Allemands avaient construit un chemin de fer, en les menaçant de mort, à charger des wagons de charbon. Les mineurs s'exécèrent, mais en plaçant dans chaque wagon des cartouches de dynamite.

Un autre endroit, une fabrique de munitions sauta. Pétersbourg, 15 Septembre. Le correspondant de la Gazette de la Bourse raconte qu'à Bendin les Allemands avaient construit un chemin de fer, en les menaçant de mort, à charger des wagons de charbon. Les mineurs s'exécèrent, mais en plaçant dans chaque wagon des cartouches de dynamite.

Un train militaire fut complètement détruit. Pétersbourg, 15 Septembre. Le correspondant de la Gazette de la Bourse raconte qu'à Bendin les Allemands avaient construit un chemin de fer, en les menaçant de mort, à charger des wagons de charbon. Les mineurs s'exécèrent, mais en plaçant dans chaque wagon des cartouches de dynamite.

— Vous êtes fier comme un Français, fait l'avauteur allemand. Et le soldat anglais de répondre, en souriant : — Ici, nous sommes tous Français !

Chronique Locale

La Température

Ciel clair hier à Marseille. Le thermomètre marquait à 7 heures du matin 17 degrés 8 ; à 1 heure 20 degrés 4. Minimum, 14 degrés 8 ; maximum, 26 degrés 5. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait des pressions de 709 millimètres à 7 heures du matin et de 709 millimètres à 10 heures du soir. Un vent faible de N.-O. a régné toute la journée. La mer était houleuse partout en Méditerranée.

Hier, à ce lieu, à la direction de l'Octroi, sous la présidence de MM. E. Baylle, G. Budd, adjoints au maire, la réunion de la Commission chargée de la vérification des vêtements destinés aux agents de la force armée de ce service. Cette Commission a invité M. Tolla, industriel de notre ville, auquel elle avait voulu prêter son concours à titre gracieux, comme expert, à reçu ces fournitures.

Conseil de guerre.— Le Conseil de guerre du XV^e corps, présidé par le colonel Kervella, a eu, hier matin, à juger le premier cas d'insubordination qui lui ait été soumis. Il s'agit du soldat Fauru, réserviste de la classe 1901 et du recrutement de Nice, qui n'avait pas rejoint son corps à la date fixée par l'ordre de mobilisation.

Des gendarmes chargés de l'arrêter l'appréhendèrent un beau matin à son domicile. Fauru se débattit, résista, et frappa les représentants de la loi. Finalement, il fut maîtrisé et arrêté.

Il comparait hier matin devant le Conseil et M. Jourdan, son défenseur, alléguait pour justifier son client, que celui-ci se croyait dispensé.

Fauru a été condamné à 5 ans de prison. Comparution ensuite :

B. et R., du 4^e d'infanterie, pour vol militaire. B. a été condamné à 2 ans de prison ; R. est acquitté.

Defenseurs M^{rs} Giraudon et Marguerite Isnard. Ministère public, lieutenant Regimbeau ; greffier, sergent Cabanne ; huissier, sergent Borel.

Les vieillards infirmes et incurables, assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905, sont informés que les paiements auront lieu aujourd'hui mercredi, de 9 heures à 4 heures sans interruption, pour les assistés des 6^e et 9^e cantons.

Il est formellement rappelé aux intéressés que la remise des bons et le paiement de l'allocation ne pourront avoir lieu que sur la production des pièces ci-dessus énumérées.

Pour la classe 1915.— L'Ecole Modulaire de Télégraphie, sans Allées des Capucins, 13, à Marseille, ouvrira un cours de Télégraphie sans fil spécialement réservé aux jeunes gens désireux de servir au 8^e génie (régiment des radio-télégraphistes). Les demoiselles et les jeunes gens qui voudraient préparer le concours des Postes et des Télégraphes (partie facultative et obligatoire) sont informés que les cours ouvriront le 1^{er} octobre prochain. Se faire inscrire de suite à la direction.

Des séances de vaccination et de consultations médicales ont lieu gratuitement tous les jours au poste de secours ouvrier Graugnard, 11, place d'Aix, les lundi, mercredi et vendredi, de 4 heures de l'après-midi, les mardi, jeudi et samedi, à 9 heures du matin.

Commerce et comptabilité.— M. J.-L. Masclet, expert comptable, professeur de comptabilité, informe les jeunes filles et les jeunes gens qui, malgré la douleur et les larmes, ont traversé l'heure actuelle, les cours ci-dessous énumérés fonctionneront normalement pendant toute la durée de la guerre, au siège de son Ecole Pratique de Commerce, 5, rue Sainte (angle rue Paradis) ; comptabilité, tenue des livres, sténographie, machine à écrire, correspondance commerciale française et anglaise. Les demandes d'emploi et d'employés ainsi que les demandes de renseignements devront être adressées à M. J.-L. Masclet, 3, rue Sainte.

Beaucoup de bruit pour peu de chose.— Vers six heures et demie, hier soir, des cris au secours, à l'assassin, étaient entendus rue Audinard. Un nommé B..., qui se trouvait en forme devant le numéro 4 de cette rue, devant un magasin d'où une femme, la figure en sang, s'échappa bientôt, puis la figure assez grimaçante, deux individus, un jeune, qui se dirigea vers le commissariat de police. C'était, paraît-il, un ancien locataire d'un meuble voisin. Mais la dame surprise a été remise en liberté après que procès-verbal eût été dressé.

La bicyclette disparait.— M. Marius Buis, employé, demeurant au 10, rue Saint-Lambert, a été surpris, le 20 septembre, de déposer sa bicyclette dans une cour de l'immeuble. Avant-hier soir, il mit la machine où il la plaça chaque jour et retourna le lendemain matin, quand il revint se reprendre sa bicyclette, il constata qu'elle avait disparu. Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

Mauvais caractère.— Depuis quelque temps déjà, on instruit les recrues dans les terrains vagues du boulevard de la République, sous la surveillance de divers officiers. D'ordinaire, les officiers instructeurs ne sont pas dérangés par le public, mais, avant-hier, il n'en fut pas de même. Quelques jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient un jeune, demeurant 8, rue Kléber, s'approcha du terrain de manœuvres pour causer à des militaires. Le lieutenant Resbecq et le fourrier Flandry lui firent diverses observations dont il ne tint aucun compte et il s'oublia même jusqu'à les injurier. Plainte ayant été portée par le lieutenant Resbecq à M. Delmas, commissaire de police de ce quartier, le nommé Lanza a été écroué à la disposition du Parquet.

Suites mortelles d'un accident.— Le 1^{er} septembre, nos relations un accident dont avait été victime Mme Berthe Labbé, demeurant 8, rue Toussaint. Mme Labbé, qui gisait sous une lampe ayant été renversée, avait plusieurs os brisés et reçut des blessures qui nécessitèrent son admission immédiate à la Conception. La pauvre femme a succombé avant-hier matin.

Le cycliste disparait.— Jules Chabaud, 64 ans, cocher de place, 34, cours Gouffé, passait au Rond-Point du Prado avant-hier soir vers 6 heures et demie. Un cycliste arriva sur lui à une allure folle et il ne put l'éviter. Heurté et renversé, Jules Chabaud reçut des contusions nombreuses et dont la gravité nécessita son admission à la Conception.

Le bicycliste avait continué sa route sans se préoccuper de la victime de l'accident dont il avait été la cause, il est recherché par le service de la Sûreté.

Les agressions.— M. Marius Fouque, cinquantenaire, demeurant 6, rue de la Vilette, passait au boulevard de Fonscolombe avant-hier vers 9 heures du soir. L'endroit était assez désert, à cette heure relativement avancée, deux militaires attendaient les passants, dissimulés en un coin sombre. Quand M. Fouque arriva près d'eux, ils se jetèrent sur lui, le renversèrent violemment et le rouèrent de coups. Lorsque leur victime fut réduite à l'impuissance, les malfaiteurs la fouillèrent, lui enlevèrent son porte-monnaie, puis disparurent. Revenu à lui peu après, M. Fouque se rendit à la Permanence et donna le signalement de ses agresseurs. On espère que le service de la Sûreté pourra les retrouver.

Renversé par une voiture.— Le garçon trimoteur Emile Morel, 25 ans, passait dans la rue Pavillon avant-hier soir vers 6 heures et demie. Il traversait la chaussée lorsqu'une voiture arriva sur lui ; il n'eut pas le temps de se garer, fut renversé et contusionné assez grièvement. Emile Morel reçoit, dans une pharmacie voisine, les soins du docteur Monteux, puis fut ramené à son domicile, hôtel du Croissant, rue Tapis-Vert.

Autour de Marseille

ADUAGNE.— Conseil des adjoints. — Entre autres affaires examinées hier matin par le conseil des adjoints, figurent la fête de Saint-Martin, les avis demandés à l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints a maintenu à pré-

férence de l'ancien Comité des fêtes et au Syndicat des commerçants n'étant point de nature à modifier le statut de la municipalité à l'égard de la classe des adjoints